Séance du 1er octobre 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rivière-Bleue, MRC de Témiscouata, tenue le premier octobre 2024, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, et à laquelle sont présents : les conseillères Mesdames, Claudine Marquis et Lyne Patry, le conseiller Monsieur Yves Gagné, formant quorum sous la présidence de Christiane Roy, mairesse suppléante.

Absents : Monsieur Claude H. Pelletier, maire, Mesdames Thérèse Beauregard et Véronique Bossé, conseillère, ne peuvent assister à la présente séance.

Mesdames Claudie Levasseur, directrice générale, Nadye Michaud, trésorière, Marie-Eve Nadeau, adjointe de direction, Vanessa Landry, adjointe administrative ainsi que Monsieur Stéphane Lepage, contremaître des services techniques, assistent à la présente séance.

Quatre (4) personnes sont présentes dans l'assistance.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Claude H. Pelletier, maire, déclare la séance ouverte.

24-10-145 2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Madame Lyne Patry que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis, tout en laissant le point « *Affaires nouvelles* » ouvert aux discussions.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-10-146 3.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par le conseiller Monsieur Yves Gagné que le procèsverbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 soit accepté tel que rédigés par la directrice générale.

QUE le président de cette séance et la directrice générale sont autorisés à signer ledit procès-verbal.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-10-147 4.- SUIVI

La directrice générale, Madame Claudie Levasseur, dépose un rapport mensuel des activités passées et de celles à venir.

24-10-148 4.-1 Dépôt et approbation du suivi administratif et l'engagement des employés

Il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil reçoive et approuve le rapport de la directrice générale portant sur l'engagement d'employés occasionnels, au cours du mois de septembre 2024, nécessaire à la poursuite des activités de la Municipalité.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-10-149 4.-2 Dépôt et approbation du suivi administratif

Il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil reçoive et accepte le rapport de la directrice générale portant sur le suivi administratif du mois de septembre 2024.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-10-150 5.- DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Yves Gagné que ce conseil ratifie le paiement des dépenses effectuées au cours du dernier mois, inscrites sur le bordereau numéro Sc-24-014, totalisant une somme de 7467.76 \$ (chèques numéro 10760 à 10763), le bordereau de paiements direct Pd-24-013, totalisant une somme de 2 364,00, \$ (fichiers no 504 229 à 504 232), le bordereau des transferts électroniques des salaires numéro TÉ-24-008 totalisant une somme de 49 982,07 \$ (fichiers no 1262 à 1266) ainsi que sur le bordereau des prélèvements électroniques numéro PÉ-24-007 totalisant une somme de 46 435,67 \$ (paiements no 5249 à 5285).

QUE ce conseil approuve la liste des comptes à payer inscrits sur le bordereau numéro Sc-24-015, totalisant une somme de 3920,71 \$ (chèques numéro 10764 à 10773) ainsi que sur le bordereau de paiements direct Pd-24-014, totalisant une somme de 152 710,11 \$ (fichiers no 504 233 à 504 293) et autorise le paiement des déboursés inscrits.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-10-151 6.- DÉPÔT, ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 AOÛT 2024

Il est proposé par la conseillère Madame Lyne Patry que ce conseil reçoive et approuve les états financiers au 31 août 2024, tel que préparé par la trésorière et déposé par la directrice générale aux membres de ce conseil.

La proposition est acceptée à l'unanimité

7.- PROJET DE RÉSOLUTIONS

24-10-152 7.-1 Dépôt d'une mise à jour du rôle d'évaluation

ATTENDU QUE Servitech Inc., firme chargée de la confection et de la mise à jour du rôle d'évaluation, a déposé une mise à jour des valeurs inscrites au rôle d'évaluation;

Il est proposé par la conseillère Madame Claudine Marquis que ce conseil ratifie les 47 enregistrements effectués qui amènent une augmentation de l'évaluation imposable de 1 062 800.00 \$, qui la porte à 91 926 000,00 \$, et qui augmentent la charge des taxes à recevoir de 4 020,82 \$ en 2023 et de 9 671,90 \$ en 2024, tels que le tout plus amplement décrit sur le bordereau du rôle de perception des modifications au rôle d'évaluation du 18 septembre 2024.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-10-153 7.-2 Mise à jour de la politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Bleue a adopté une telle politique le 14 janvier 2019 (résolution n° 19-01-025) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail;

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Bleue s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Bleue ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU' il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Rivière-Bleue abroge la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail adoptée le 14 janvier 2019 (résolution n° 19-01-025).

QUE la municipalité de Rivière-Bleue adopte la *Politique de* prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail :

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-10-154 7.-3 Engagement relatif à l'émission d'une lettre de garantie

ATTENDU QUE la directrice générale et le maire peuvent être appelés à agir dans divers dossiers concernant et se rapportant à la Municipalité;

ATTENDU QU'il peut arriver au cours de leur mandat que la directrice générale et le maire soient dans l'obligation de signer divers documents pour le compte de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Yves Gagné que la directrice générale, Madame Claudie Levasseur et que le maire, Monsieur Claude H. Pelletier soient par la présente autorisée et mandater à agir pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Bleue dans le dossier d'Harnois Énergies pour Le 160 et à signer la lettre de garantie de la caisse Desjardins pour un montant de 35 000,00 \$.

QUE le conseil municipal autorise et mandate Madame Claudie Levasseur, directrice générale et Monsieur Claude H. Pelletier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Bleue, tous documents requérant la signature d'un officier municipal dans le dossier d'Harnois Énergies.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-10-155 7.-4 Engagement permanent de Madame Nadye Michaud

ATTENDU QUE la période de probation de Madame Nadye Michaud est maintenant terminée ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont étudié le dossier et en sont venus à un consensus ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la Municipalité procède à l'engagement permanent de Madame Nadye Michaud, à compter du 8 octobre 2024 ;

QUE la semaine de travail de Madame Nadye Michaud soit de 35 heures.

QUE le salaire de Madame Nadye Michaud, soit celui figurant à l'entente signée entre les 2 parties.

QUE la directrice générale soit autorisée à appliquer la présente résolution.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-10-156 7.-5 Engagement permanent de Monsieur Gino Dubé

ATTENDU QUE la période de probation de Monsieur Gino Dubé est maintenant terminée :

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont étudié le dossier et en sont venus à un consensus ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la Municipalité procède à l'engagement permanent de Monsieur Gino Dubé, à compter du 15 juillet 2024 ;

QUE la semaine de travail de Monsieur Gino Dubé soit de 40 heures.

QUE le salaire de Monsieur Gino Dubé, soit celui figurant à l'entente signée entre les 2 parties.

QUE la directrice générale soit autorisée à appliquer la présente résolution.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-10-157 7.-6 Engagement de Messieurs Denis St-Pierre, Yohann Pelletier et Sébastien Bonenfant

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Bleue à plusieurs responsabilités en matière de voirie locale et de déneigement des routes;

ATTENDU QU'afin de respecter toutes les exigences de ces responsabilités l'engagement de personnel est un incontournable;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la Municipalité procède à l'engagement de Messieurs Denis St-Pierre, Yohann Pelletier et Sébastien Bonenfant pour combler l'horaire en place.

QUE la supervision et la gestion du personnel affecté aux opérations hivernales relèvent du contremaître des services techniques, Monsieur Stéphane Lepage qui verra à la gestion de Messieurs St-Pierre, Pelletier et Bonenfant en tenant compte des activités du service de voirie.

QUE la directrice générale soit autorisée à appliquer la présente résolution.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-10-158 7.-7 Engagement de Mesdames Manon Godin et Suzanne Comeau

ATTENDU QUE le poste de préposé à la restauration est maintenant vacant:

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont étudié le dossier et en sont venus à un consensus;

ATTENDU QUE la directrice générale, Madame Claudie Levasseur, a rencontré Mesdames Manon Godin et Suzanne Comeau qui occuperont le poste de préposée à la restauration, pour lui faire part des exigences, attentes et conditions de travail pour la titulaire de ce poste;

ATTENDU QUE Mesdames Manon Godin et Suzanne Comeau ont donné leur assentiment à la proposition salariale et aux conditions de travail qui lui ont été soumises et qui seront déposées dans le dossier de l'employé;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la Municipalité procède à l'engagement de Mesdames Manon Godin et Suzanne Comeau à compter de l'ouverture de la cantine du complexe le 27 septembre 2024, pour une période de probation de six mois, avec évaluation périodique du travail accompli et à accomplir.

QUE la semaine de travail de Mesdames Manon Godin et Suzanne Comeau soit en fonction des heures d'ouverture de la cantine et des activités de l'aréna. QUE la directrice générale soit autorisée à appliquer la présente résolution

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-10-159 7.-8 Motion de félicitations – Membres du service incendie

Une motion de félicitations et de reconnaissance est proposée par tous les membres de ce conseil à l'égard des membres du service incendie de Rivière-Bleue pour l'organisation et la participation au 50^e Tournoi annuel de l'Association des pompiers de l'Est-du-Québec qui s'est tenu à St-Honoré-de-Témiscouata les 20 et 21 septembre derniers.

Lors du tournoi, trois pompiers de notre brigade ont reçu une médaille pour souligner leurs fidèles années de service au sein de notre communauté, Messieurs Steve Cloutier et Éric Gingras comptent 30 ans de service et Monsieur Steve Cassistat quant à lui compte 5 ans de service. Notre service incendie a également reçu deux prix, le trophée Emmanuel Leblond pour la brigade ayant le plus contribuée à la formation Prévention-Fraternité et le trophée Jean-Paul Dubé, décerné à la brigade championne du tournoi. Nous tenons à les remercier et mentionner l'importance de leur implication dans notre milieu.

Félicitations aux pompiers de Rivière-Bleue pour l'excellence de leur travail au cours de la dernière année.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-10-160 7.-9 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au programme de vitalisation de la MRC de Témiscouata.

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Bleue organise en collaboration avec un comité de bénévoles le Festival du Bootlegger depuis plus de 15 ans;

ATTENDU QUE les membres du conseil ainsi que le comité recherche a amélioré la façon de fonctionner, les équipements et les infrastructures utilisés:

Il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil autorise Madame Marie-Eve Nadeau à faire le dépôt d'une demande de subvention au fonds de vitalisation de la MRC de Témiscouata pour l'aménagement d'une scène permanente;

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-10-161 7.-10 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au programme de subvention pour l'installation de bornes de recharge

ATTENDU QUE le Programme de subvention pour l'installation de bornes de recharge vise à soutenir le circuit électrique qui, en partenariat avec les municipalités du Québec, s'apprête à déployer 4 500 bornes standards d'ici 2028 pour répondre aux besoins des conducteurs de véhicules électriques qui n'ont pas accès à la recharge à domicile;

ATTENDUE QUE le Programme de subvention pour l'installation de bornes de recharge veut limiter l'impact financier sur les municipalités;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance des critères et engagements à respecter du Programme de subvention pour l'installation de bornes de recharge et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au Programme de subvention pour l'installation de bornes de recharge, y compris tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande financière au Programme de subvention pour l'installation de bornes de recharge.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-10-162 7.-11 Achat-location de la cantine au 138, rue Saint-Joseph N

ATTENDU QUE la cantine au 138, rue Saint-Joseph N, qui appartient à la municipalité est opérée par Monsieur Gabriel Ducas Thibault depuis avril 2024;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de location avec option d'achat par Monsieur Gabriel Ducas Thibault;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont étudié le dossier et en sont venus à un consensus;

ATTENDU QUE la directrice générale, Madame Claudie Levasseur, a discuté Monsieur Gabriel Ducas Thibault qui désire faire l'achat de la cantine au 138, rue Saint-Joseph N pour lui faire part des exigences, attentes et conditions pour l'achat-location;

ATTENDU QUE Monsieur Gabriel Ducas Thibault a donné son assentiment aux conditions qui lui ont été soumises;

ATTENDU QUE le montant de vente doit être acquitté en totalité avant le transfert de propriété,

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la Municipalité accepte l'offre de Monsieur Gabriel Ducas Thibault

QU'un protocole d'entente sera signé par les 2 parties.

QUE la directrice générale soit autorisée à appliquer la présente résolution et à faire la signature de tous les documents requis pour officialiser la transaction.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-10-163 7.-12 Appui à un projet pour le Fonds régions et ruralité – Volet local et régional de la MRC de Témiscouata

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Elzéar-de-Témiscouata a élaboré un projet de reconstruction des installations des sentiers de la butte du bonhomme Blanchet et qu'elle souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet local et régional de la MRC de Témiscouata;

ATTENDU QUE ce projet bénéficie autant à la population de Rivière-Bleue et qu'il peut également accroitre l'offre touristique de la Municipalité;

ATTENDU QUE ces installations qui datent de 2004 doivent être reconstruites et bonifiées;

ATTENDU QUE ce projet vise à refaire les montants des escaliers et les contreventements en aluminium, les marches et les appuie-bras en bois, la reconstruction du belvédère, l'ajout de jumelles panoramiques, de panneaux d'interprétation et de signalisation (zéro déchet, directives et sensibilisation) et l'ajout de passerelles en bois au début du sentier qui s'est détérioré avec les années et le passage interdit de vtt;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Bleue est d'accord avec les objectifs de réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Rivière Bleue appui la demande de la Municipalité de St-Elzéar-de-Témiscouata au Fonds régions et ruralité – Volet local et régional de la MRC de Témiscouata,

QUE la Municipalité Rivière Bleue considère que le projet de la Municipalité de St-Elzéar-de-Témiscouata répond à un enjeu prioritaire ;

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-10-164 7.-13 Mise en place d'un plan de gestion des actifs en eauministère des affaires municipales et de l'habitation

ATTENDU QUE le plan de gestion des actifs (PGA) se veut un outil de gouvernance évolutif qui permet une prise de décision éclairée. Mis en œuvre, il aide à prévenir ou à réduire les risques de défaillances coûteuses pour les collectivités et leur environnement;

ATTENDU QUE l'emploi d'un PGA renforce la transparence des municipalités envers les citoyennes et citoyens, et facilite le partage d'information avec les ministères et organismes. En ce sens, il offre aux municipalités la possibilité :

- D'améliorer la connaissance de l'état de leurs actifs:
- De planifier les besoins financiers;
- D'avoir une vision des activités à réaliser sur l'ensemble du cycle de vie des infrastructures;
- D'agir adéquatement, avant que les problèmes surgissent;
- De faciliter la prise de décision réfléchie et concertée;
- De bénéficier de la majoration de l'aide issue du PRIMEAU 2023.

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Bleue reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

ATTENDU QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

ATTENDU QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

ATTENDU QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires

et en planifiant les dépenses d'une manière davantage proactive.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Rivière-Bleue s'engage à :

- Élaborer et mettre en œuvre un Plan de gestion des actifs en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;
- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le sommaire de son PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-10-165 7.-14 Adoption du budget l'exercice 2025 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de Témiscouata

Il est proposé par le conseiller Monsieur Yves Gagné que le budget de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de Témiscouata, pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, soient acceptés tels que déposés.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-10-166 7.-15 Demande d'aide financière – La Maison Entre-Deux

ATTENDU QUE dans le cadre du règlement 2007-289 Aide aux entreprises, au cours de l'année 2024, la Municipalité a reçu une demande d'aide financière la Maison Entre-Deux de Témiscouata-sur-le-Lac pour le projet régional *Un jardin pour demain*, afin de maintenir leurs activités. Cette aide financière permettrait d'assurer des frais de kilométrage pour la livraison de fruits et légumes dans les frigos libres services et lors des activités dans les écoles participantes.

ATTENDU QUE tous les documents exigés dans le règlement ont été fournis:

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la Municipalité accorde une subvention de cinq cents dollars (500 \$) à la Maison Entre-Deux pour la réalisation de son projet.

QUE les deniers nécessaires seront puisés à même le compte 02-701-60-521 Entretien Jardin communautaire.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

8.- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun autre sujet de discussions n'est ajouté suite aux précédents échanges.

9.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont formulées à la suite des précédents échanges.

10.- CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 48, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la mairesse suppléante Madame Christiane Roy, déclare la séance close et lève l'assemblée.

Je, Claudie Levasseur, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale

En signant le procès-verbal, Christiane Roy, mairesse suppléante est réputée avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Mairesse suppléante